



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 44
Excusés : 16
Absents : 20

REUNION DU 28 JUIN 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI DOUZE AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 44

M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 16

M. ASENSI François,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
Mme BENAMMOUR Mériem,	à	Mme BRAIHIM Marwa,
Mme BOUR Patricia,	à	M. HAN Bo,
Mme BOUTHORS Jacqueline,	à	M. SAULIERE Gilles,
M. CARRE Julien,	à	Mme LEFEVRE Bénédicte,
M. CHAUSSAT Jacques,	à	M. MORIN Sébastien,
Mme DA COSTA Marie-Lyne,	à	M. BORSALI Jean-Baptiste,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	M. CAHENZLI Denis,
M. DRIEU Fleury,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme DUBOE Nicole,	à	M. TURBIAN Julien,
Mme JAOUANI Amel,	à	M. GUYON Olivier,
M. LASTAPIS Michel,	à	M. DACHIVILLE Romain,
M. MEIGNEN Thierry,	à	Mme LEMARCHAND Brigitte,
M. MIGNOT Didier,	à	M. BLANCHET Stéphane,
M. MILLARD Jean-Luc,	à	M. MANGIN Anthony,
M. PRUNIER Gérard,	à	M. MOULINNEUF Serge,

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 20

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, M. DESRUMAUX Denis, Mme FAOUZI Hanane, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BELMOUDEN Fatima

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 2 – Mobilités (45 - 16 – 19)

Madame Christine PERRON rejoint l'assemblée.

A la question 3 – Politique de la ville (46 - 16 – 18)

Madame Aude LAGARDE rejoint l'assemblée.

A la question 4.1 – Développement économique (47 - 16 – 17)

Madame Hanane FAOUZI rejoint l'assemblée.

A la question 4.4 – Développement économique (48 - 17 – 15)

Monsieur Micaël VAZ rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Karine MEYER

A la question 4.5 – Développement économique (49 - 17 – 14)

Madame Farida ADLANI rejoint l'assemblée

A la question 8.2 – Aménagement (48 - 17 – 15)

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée et confie la présidence à Madame Aude LAGARDE

A la question 8.3 – Aménagement (49 - 17 – 14)

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence

A la question 8.9 – Aménagement (50 - 18 – 12)

Madame Odette MENDES rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Madame Murielle LAGNEAU

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	6
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021	6
2 – MOBILITES	6
ARRET DU PLAN LOCAL DE MOBILITE (PLM)	6
3 – POLITIQUE DE LA VILLE	6
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D’INITIATIVES ASSOCIATIVES DU CONTRAT DE VILLE DE L’EX-CAAB	6
4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
4.1 – ACCORD DE RELANCE – APPROBATION ET SIGNATURE DE L’ACCORD DE RELANCE ENTRE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL ET L’ETAT	7
4.2 – CONVENTIONS AVEC LA MLI (MISSION LOCALE ET INTERCOMMUNALE LA COURNEUVE, LE BOURGET, STAINS ET DUGNY) ET LA MIRE (MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY, DRANCY, LE BLANC-MESNIL REUNIES POUR L’EMPLOI) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	7
4.3 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GARANCES SEINE-SAINT-DENIS ACTIVE ET PARIS TERRES D’ENVOL – SOUTENIR LA PERENNITE ET LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)	7
4.4 – RECOURS A UNE MISSION D’APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE PARIS TERRES D’ENVOL – ETAT DES LIEUX DE L’EXISTANT ET DES ATTENTES – PREFIGURATION D’UN PLAN LOCAL PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE L’ESS (PLDESS)	7
4.5 – PARTICIPATION AU PROJET « TRANSITION COLLECTIVE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU PROJET TRANSITIONS COLLECTIVES – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION	7
4.6 – PARTICIPATION AU PROJET DE REACTUALISATION DE L’ETUDE « QUELLES RETOMBES ECONOMIQUES AU DECOLAGE D’UN AVION ? »	7
4.7 – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT PROGRAMME TERRITOIRES D’INDUSTRIE POUR LE FINANCEMENT D’UN POSTE DE CHEF DE PROJET	7
5 – RENOUELEMENT URBAIN	8
APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) – DESIGNATION DES LAUREATS DE L’APPEL A PROJETS ESS DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE PERIMETRE DE L’ORCOD IN DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE	8
6 – HABITAT	8
REPRESENTATION DU TERRITOIRE PARIS TERRES D’ENVOL AU SEIN D’UNE SOCIETE ANONYME DE COORDINATION	8
7 – URBANISME	8
7.1 – LE BOURGET – INSTAURATION D’UN PERIMETRE D’ETUDE SUR LES AXES MAJEURS DE LA COMMUNE DU BOURGET PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D’AUTORISATION D’URBANISME	8
7.2 – LE BOURGET – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DE LA COMMUNE DU BOURGET – MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3	8
7.3 – VILLEPINTE – PLU - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEPINTE – MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER	8
8 – AMENAGEMENT	9
8.1 – DRANCY – EQUIPEMENT CULTUREL AU QUARTIER DU BAILLET A DRANCY – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D’ŒUVRE	9
8.2 – AULNAY-SOUS-BOIS – ZAC DES AULNES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L’ANNEE 2020 ET APPROBATION DE L’AVENANT N°13 AU TRAITE DE CONCESSION	9
8.3 – AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D’AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L’ANNEE 2020 ET DE L’AVENANT N°9 DU TRAITE DE CONCESSION	9
8.4 – LE BLANC-MESNIL – CONCESSION D’AMENAGEMENT DE LA ZONE D’ACTIVITE DE LA MOLETTE ET ZAC GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITE LOCALE POUR L’ANNEE 2020	9
8.5 – LE BLANC-MESNIL – OPERATION D’AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE	9
8.6 – VILLEPINTE – ZAC DE LA PEPINIERE ET DU STADE DES PEUPLIERS – AVENANT N°6 AU TRAITE DE CONCESSION D’AMENAGEMENT	10
8.7 – SPL LE BOURGET – CONTRAT DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU CLUSTER DES MEDIAS, MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX ET PREPARATION DE LA PHASE POST-JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) 2024	10
8.8 – SPL LE BOURGET – MANDAT DE DELEGATIONS A LA SPL LE BOURGET POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE DUGNY	10
8.9 – DUGNY – JOP 2024 – ZAC CLUSTER DES MEDIAS – LANCEMENT DE L’OPERATION DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE DUGNY	11
9 – EAU ET ASSAINISSEMENT	11
APPROBATION DES ZONAGES D’ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES	11
10 – RESSOURCES HUMAINES	11
10.1 – COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS N°100, 116 ET 168 CONCERNANT LE REGIME INDEMNITAIRE ET LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L’EXPERTISE ET DE L’ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) POUR LE PERSONNEL DE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL – FILIERE ANIMATION	11
10.2 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIES DE SERVICES ENTRE LES VILLES SIGNATAIRES ET PARIS TERRES D’ENVOL	13
10.3 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIES DE SERVICES AU PROFIT DU SEAPFA PAR L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL	13
10.4 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX MOYENS TECHNIQUES MIS A LA DISPOSITION DU SEAPFA PAR L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL	14

11 – FINANCES	14
11.1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L’EXERCICE 2021	14
11.2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	14
11.3 – LE COLISEE – CONVENTION DE FINANCEMENT DU COLISEE AVEC LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE.....	14
11.4 – LE COLISEE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS	14
11.5 – LE COLISEE – CREATION DE L’AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP) POUR SA CONSTRUCTION.....	14
11.6 – LE COLISEE – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE ET CONVENTION D’ASSOCIATION AU TITRE DES ARTICLES L.311-4 ET L.311-5 DU CODE DE L’URBANISME AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT	15
12 – INFORMATION	15
DECISIONS DU PRESIDENT.....	15

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité (59 pour, 1 NPPV : Mme YOUSSEF) :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 12 avril 2021.

2 – MOBILITES

ARRET DU PLAN LOCAL DE MOBILITE (PLM)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Arrête** le projet du Plan local de mobilité de Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** le Président à mener toutes les démarches relatives à la poursuite du processus d'élaboration du ledit plan,
- **Autorise** le Président à solliciter l'avis des personnes publiques associées à compter du 1^{er} août 2021,
- **Autorise** le lancement d'une enquête publique portant sur le Plan local de mobilité de Paris Terres d'Envol.

3 – POLITIQUE DE LA VILLE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX-CAAB

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide l'attribution de subventions de l'ANCT (Agence nationale de cohésion des territoires) à différents porteurs de projets dans le cadre du dispositif FIA pour un montant de 40 300 €,
- Autorise le Président à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions,
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Porteurs	Actions	Quartiers	Subvention ville	Subvention Etat
Tallulah	Sorties familles, cultures, loisirs	La Muette / Village Parisien	1 000 €	3 000 €
Jeunesse Petit Drancy	Suivi scolaire et activités culturelles	Gaston Roulaud / Salengro	1 500 €	3 000 €
Taffetas et Falbalas	Ateliers couture et stages adultes et enfants	La Muette / Village Parisien	2 500 €	3 000 €
APES	Sorties familiales de loisirs	Avenir Parisien	2 000 €	1 500 €
Muska Danse	Musique en famille	Gaston Roulaud / Salengro	1 300 €	2 000 €
Gaby Sourire	Du théâtre pour se rencontrer	Paris Campagne	1 500 €	2 000 €
Unitaire	Rendre possible l'accès aux vacances	Abreuvoir (Budapest et Amsterdam)	1 000 €	2 000 €
Drancy Damier Club	Ateliers d'initiation au jeu de dames dans les quartiers prioritaires de Drancy	Tous les quartiers prioritaires	1 555 €	3 000 €
Association Odysseya	Mon rêve de France : concours d'éloquence	Tous les quartiers prioritaires (Drancy)	800 €	2 000 €
Réseau National des Missions Emplois	Accompagnement informatique des scolaires de collèges et de lycées dans la perspective de réduire la fracture numérique	Tous les quartiers prioritaires (Drancy)	2 500 €	2 000 €
Amicale La Voie de l'Avenir	Eveiller les consciences des jeunes sur la nécessité de se protéger contre la Covid-19 au moyen d'un court-métrage	Avenir Parisien	2 000 €	1 500 €
Association 93	Organiser un tournoi de jeu de dames	Cité du Nord	250 €	100 €
Drancy Espoir	Manger, Bouger	Village Parisien – Paris Campagne	500 €	700 €
JAD (Jeanne d'Arc de Drancy)	La chorale de la JA de Drancy à Cabourg	Tous les quartiers prioritaires (Drancy)	1 000 €	1 500 €
Football Club du Bourget	Cité foot t'es citoyen	Tous quartiers prioritaires Le Bourget	1 500 €	3 000 €
Club Théâtral du Bourget	Prenez la parole !	Tous quartiers prioritaires Le Bourget	500 €	3 000 €
CBTT	S'inclure par le sport.	Tous quartiers prioritaires Le Bourget	500 €	1 500 €
Les jardins numériques	Ateliers d'animations culturelles	Tous quartiers prioritaires Le Bourget	500 €	2 000 €
Sciences ouvertes	Ateliers scientifiques	Quartier du Pont-Yblon	680 €	2 000 €
Kamélia Pierre Bleue	Ateliers coutures	Quartiers Prioritaires Dugny	900 €	1 500 €
		TOTAL	23 985 €	40 300 €

4.1 – ACCORD DE RELANCE – APPROBATION ET SIGNATURE DE L'ACCORD DE RELANCE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET L'ETAT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'accord de relance entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'Etat,
- **Autorise** le président à signer l'accord de relance entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'Etat.

4.2 – CONVENTIONS AVEC LA MLI (MISSION LOCALE ET INTERCOMMUNALE LA COURNEUVE, LE BOURGET, STAINS ET DUGNY) ET LA MIRE (MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY, DRANCY, LE BLANC-MESNIL REUNIES POUR L'EMPLOI) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil de territoire à l'unanimité (62 voix pour, 1 NPPV : Grégory CHAVAROC) :

- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer les conventions de partenariat avec la MLI La Courneuve, Le Bourget, Stains, Dugny et la MIRE.
- **Décide** de verser, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de :
 - 57 950 € pour la MLI (Mission Locale Intercommunale La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny) dont 29 150 € au titre de Dugny et 28 800 € au titre du Bourget
 - 66 240 € pour la MIRE (Mission Intercommunale Réunie pour l'Emploi) au titre de Drancy
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4.3 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GARANCES SEINE-SAINT-DENIS ACTIVE ET PARIS TERRES D'ENVOI – SOUTENIR LA PERENNITE ET LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le conseil de territoire à l'unanimité (62 voix pour, 1 NPPV : Grégory CHAVAROC) :

- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec cette association pour la période allant du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022, ainsi que tous les documents y afférents.
- **Attribue** une subvention de 25 000 € à cette association conformément à l'article 4 de cette présente convention, dont 15 000 € pour les Assises 2021.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4.4 – RECOURS A UNE MISSION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE PARIS TERRES D'ENVOI – ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT ET DES ATTENTES – PREFIGURATION D'UN PLAN LOCAL PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS (PLDESS)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à recourir à une mission d'appui externe répondant aux attendus et à signer tout document afférent à sa mise en œuvre.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4.5 – PARTICIPATION AU PROJET « TRANSITION COLLECTIVE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU PROJET TRANSITIONS COLLECTIVES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de Transition collective.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat et de financement avec Paris Charles de Gaulle Alliance.
- **Attribue** une subvention de 35 000 € sur 2 ans, dont 20 000 € la première année, au projet Transition collective afin de prendre en charge une partie des salaires des deux agents salariés de Paris Charles de Gaulle Alliance et qui seront installés dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021 et 2022.

4.6 – PARTICIPATION AU PROJET DE REACTUALISATION DE L'ETUDE « QUELLES RETOMBÉES ECONOMIQUES AU DECOLLAGES D'UN AVION ? »

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de réactualisation de l'étude « Quelles retombées économiques au décollage d'un avion ? »
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat et de financement avec ROISSY DEV AEROTROPOLIS, agence de développement économique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.
- **Attribue** un financement de 3 320 € TTC représentant un tiers du coût de l'étude.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4.7 – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de recrutement d'un chef de projet Territoire d'Industrie pour deux ans pour un montant de 145 000 € TTC.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat et de financement avec le préfet de Région pour l'obtention d'un financement du FNADT de 80 000 € TTC sur deux ans.
- **Attribue** un financement de 65 000 € TTC pour deux ans.

- Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices 2021 et 2022.

5 – RENOUVELLEMENT URBAIN

APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) – DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS ESS DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE PERIMETRE DE L'ORCOD IN DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Abroge** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité consentie au président de l'EPT Paris Terres d'Envol sur ce périmètre.
- **Instaure** l'obligation de joindre un rapport relatif à la salubrité et à la sécurité, des biens, établi par les autorités compétentes et transmis selon les modalités prévues par les articles L.213-2 du code de l'urbanisme et L. 741-1 du code de la construction et de l'habitation, dans le périmètre de l'ORCOD IN du quartier du parc de la Noue, tel qu'annexé au décret n° 2021-638 du 20 mai 2021.
- **Délègue** l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France sur le périmètre de l'ORCOD IN et ce pendant la durée de l'opération.

6 – HABITAT

REPRESENTATION DU TERRITOIRE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN D'UNE SOCIETE ANONYME DE COORDINATION

Le conseil de territoire à la majorité (65 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT) :

- **Prend acte** de l'élaboration d'un term sheet entre les parties qui vise l'élaboration des statuts, la définition du pacte d'actionnaires et du règlement intérieur.
- **Approuve** le nombre de 5 représentants du territoire Paris Terres d'Envol qui seront membres du conseil d'administration de la SAC.

7 – URBANISME

7.1 – LE BOURGET – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LES AXES MAJEURS DE LA COMMUNE DU BOURGET PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur les axes majeurs de la commune du Bourget tel que précisé sur la carte ci-dessous.
- **Précise** que l'instauration du périmètre d'étude aura pour effet de pouvoir opposer un sursis à statuer pendant deux ans aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération.
- **Précise** que le périmètre délimité au plan joint à la présente délibération sera reporté au plan local d'urbanisme de la ville du Bourget conformément au code de l'urbanisme.

7.2 – LE BOURGET – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DE LA COMMUNE DU BOURGET – MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Bourget ci-annexé, ainsi que l'exposé des motifs du changement, et ce pendant une durée d'un mois, du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021 inclus, accompagné d'un registre des observations au service de l'urbanisme de la mairie du Bourget.
- **Précise** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier seront consultables à la Mairie du Bourget, service de l'urbanisme situé 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 LE BOURGET aux jours et heures d'ouverture du bureau du service du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15 (fermé le mardi après-midi) et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00 (fermé le samedi).
- **Précise** que l'approbation des modalités de cette mise à disposition aura pour effet de permettre à chacun de prendre connaissance du dossier et de consigner éventuellement ses observations relatives au dossier de modification simplifiée n°3 du PLU sur le registre déposé dans les locaux du service urbanisme de la mairie du Bourget situé 65 avenue de la Division Leclerc aux jours et heures d'ouverture ou encore de les adresser par écrit au Président de l'EPT Paris Terres d'Envol – Modification simplifiée du PLU du Bourget – BP 10018 – 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.
- **Précise** que cette mise à disposition sera annoncée par mesure de publicité diffusée dans un journal départemental au moins huit jours avant qu'elle ne débute, par publication d'un avis sur les sites internet du Bourget et de Paris Terres d'Envol et par voie d'affichage de l'avis au siège de l'EPT, en mairie d'Aulnay-sous-Bois, et à la mairie du Bourget, ainsi que sur les panneaux municipaux.

7.3 – VILLEPINTE – PLU - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEPINTE – MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Villepinte ci-annexé, ainsi que l'exposé des motifs du changement, et ce pendant une durée d'un mois, du 20 septembre au 21 octobre 2021 inclus, accompagné d'un registre des observations au service de l'Urbanisme de la Mairie de Villepinte.

- **Précise** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier seront consultables à la Mairie de Villepinte, service de l'Urbanisme situé 16-32, avenue Paul Vaillant couturier aux jours et heures d'ouverture du bureau du service les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.
- **Précise** que chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations relatives au dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur le registre déposé dans les locaux du Service Urbanisme ou encore les adresser par écrit à Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol — Modification simplifiée n°1 du PLU de Villepinte - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.
- **Précise** que cette mise à disposition sera annoncée par mesure de publicité diffusée dans un journal départemental au moins huit jours avant qu'elle ne débute, par publication d'un avis sur les sites internet de Villepinte et de Paris Terres d'Envol et par voie d'affichage de l'avis au siège de l'EPT et à la Mairie de Villepinte, ainsi que sur les panneaux municipaux.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

8 – AMENAGEMENT

8.1 – DRANCY – EQUIPEMENT CULTUREL AU QUARTIER DU BAILLET A DRANCY – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le conseil de territoire à la majorité (65 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT) :

- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces valant marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel au quartier du Baillet à Drancy dont les projets sont joints à la présente délibération, avec le groupement candidat TRACE ARCHITECTES.
- **Autorise** le Président à mettre au point le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel au quartier du Baillet à Drancy avec le groupement candidat TRACE ARCHITECTES.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et contrats afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **Autorise** le Président à solliciter tous financements extérieurs auprès des organismes compétents pour l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel au quartier du Baillet à Drancy.

8.2 – AULNAY-SOUS-BOIS – ZAC DES AULNES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L'ANNEE 2020 ET APPROBATION DE L'AVENANT N°13 AU TRAITE DE CONCESSION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend** acte du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2020,
- **Approuve** l'avenant n°13 au traité de concession d'aménagement,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°13 dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant.

8.3 – AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L'ANNEE 2020 ET DE L'AVENANT N°9 DU TRAITE DE CONCESSION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prendre** acte du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2020,
- **Approuve** l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°9 dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant.

8.4 – LE BLANC-MESNIL – CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA MOLETTE ET ZAC GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITE LOCALE POUR L'ANNEE 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend** acte du CRACL pour l'année 2020.

8.5 – LE BLANC-MESNIL – OPERATION D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

LE BLANC-MESNIL – APPROBATION DES OBJECTIFS DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER « CENTRE-VILLE », PRISE D'INITIATIVE DE LA CREATION DE LA ZAC SUR LE QUARTIER DU CENTRE-VILLE ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT) :

- **Approuve** les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement suivants :
 - Recréer une polarité urbaine de qualité en continuité avec le centre-ville administratif, situé à proximité immédiate,
 - Conforter un centre-ville habité et animé,
 - Renforcer le tissu commercial du centre-ville tant en termes de diversité que de qualité,
 - Enrichir l'offre de services et d'équipements,
 - Requalifier les espaces publics en privilégiant l'insertion d'aménités urbaines, de végétation et des modes doux de transports,
 - Inscrire le projet dans une dimension environnementale en développement notamment la présence de la végétation.
- **Prend** l'initiative de la création de la ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil sur un périmètre d'une superficie d'environ 5 hectares situé sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil.
- **Engage** les études nécessaires à la création de la ZAC et notamment les études nécessaires :
 - à l'établissement du dossier de création et du dossier de réalisation de la ZAC,
 - à l'établissement de l'étude d'impact.
- **Engage** la concertation préalable à la création de la ZAC.

- **Approuve** le périmètre de la concertation préalable au projet de création de ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil tel que défini sur le plan annexé.
- **Approuve** les modalités suivantes pour l'organisation de la concertation préalable :
 - Information du public sur le projet dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil.
 - Mise à disposition d'un dossier au public au sein du service urbanisme à l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil et consultable aux horaires d'ouverture habituelles du service urbanisme. La mise à disposition du dossier interviendra dès lors que les délibérations du 28 juin prochain auront acquis un caractère exécutoire. Elle se déroulera jusqu'au 31 octobre 2021.
 - Ouverture d'un registre permettant la consignation d'observations au sein du service urbanisme à l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil et accessible aux horaires d'ouverture habituelles du service urbanisme. Le registre sera mis à disposition dès lors que les délibérations du 28 juin prochain auront acquis un caractère exécutoire. Le registre sera accessible jusqu'au 31 octobre 2021.
 - Organisation sur la période du 28 juin 2021 au 31 octobre 2021 d'une réunion publique d'information et d'échange avec le public au cours de laquelle les élus et techniciens de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil exposeront le projet. Les dates, heure et lieux de cette réunion seront précisées dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil.
 - Organisation du 28 juin 2021 au 31 octobre 2021 pendant deux demi-journées de permanences dans les locaux de l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil afin de donner toutes explications nécessaires quant au projet et de recueillir les observations du public. Les dates, heure et lieux de ces permanences seront précisées dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la Ville du Blanc-Mesnil.
 - Présentation avant le 31 octobre 2021 du projet lors d'une des réunions du conseil de quartier du centre-ville du Blanc-Mesnil. Une invitation comprenant l'ordre du jour de la réunion et le support de présentation sera communiquée aux membres du conseil de quartier en amont de la réunion.
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

LE BLANC-MESNIL – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION SUR LE QUARTIER DU CENTRE-VILLE
Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT) :

- **Approuve** le recours à une procédure d'expropriation pour la mise en œuvre du projet de ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil.
- **Engage** les études nécessaires à l'établissement du dossier d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire,
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

LE BLANC-MESNIL – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT) :

- **Approuve** le recours à une concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil.
- **Engage** les études nécessaires à la constitution du dossier de mise en concession de l'opération d'aménagement y compris le contrat de la concession d'aménagement.
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

8.6 – VILLEPINTE – ZAC DE LA PEPINIERE ET DU STADE DES PEUPLIERS – AVENANT N°6 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
Le conseil de territoire à l'unanimité (65 voix pour, 1 abstention : Mme ROLAND IRIBERRY) :

- **Approuve** le projet d'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Pépinière et du Stade des peupliers,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Pépinière et du Stade des peupliers,
- **Donne** tout pouvoir au Président pour signer tous les actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.
- **Dit** que cette délibération fera l'objet d'un affichage durant 2 mois et d'une publication au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.

8.7 – SPL LE BOURGET – CONTRAT DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU CLUSTER DES MEDIAS, MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX ET PREPARATION DE LA PHASE POST-JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) 2024
Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT, 6 NPPV : Messieurs BESCHIZZA, BORSALI, DESRUMAUX, GESELL, MEIGNEN, MILLARD) :

- **Approuver** le projet de contrat de prestation de services avec la SPL Le Bourget d'un montant de 120.000 € HT pour l'année 2021, reductible une (1) fois par avenant.,
- **Autoriser** le Président à signer ledit contrat et tous documents afférents à cette affaire.

8.8 – SPL LE BOURGET – MANDAT DE DELEGATIONS A LA SPL LE BOURGET POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASE DE DUGNY
Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT, 6 NPPV : Messieurs BESCHIZZA, BORSALI, DESRUMAUX, GESELL, MEIGNEN, MILLARD) :

- **Approuve** le projet de mandat de délégation partielle des missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du gymnase de Dugny, situé dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté du Cluster des médias.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer le contrat de mandat avec la SPL Le Bourget,
- **Autorise** le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2021 et suivants.

8.9 – DUGNY – JOP 2024 – ZAC CLUSTER DES MEDIAS – LANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU GYMNASE DE DUGNY

Le conseil de territoire à l'unanimité (66 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT) :

- **Approuve** le programme architectural, technique et environnemental relatif au projet de construction du « Gymnase de Dugny », ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation.
- **Autorise** le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation, en application des articles R. 2124-1 à R. 2124-5 et R. 2161-13 du code de la commande publique en vue de conclure un marché global de conception-réalisation, conformément aux articles R. 2171-1 à R. 2171-22 et L. 2171-3 et du code la commande publique.
- **Autorise** le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation.
- **Autorise** le Président à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles des différents organismes, à les accepter et à signer tout document y afférent.
- **Acte** qu'une commission d'appel d'offres ad hoc sera instituée spécifiquement pour cette procédure de passation en application des dispositions des articles L1444-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales et que les membres élus de cette commission feront partie du Jury.
- **Acte** qu'un jury sera institué selon les modalités définies par la réglementation des marchés publics en vigueur et tous les membres du jury ont une voix délibérative.
- **Acte** qu'une commission technique sera créée dans le cadre de cette procédure d'adjudication.
- **Approuve** le principe et les conditions d'indemnisation des équipes non retenues ayant remis une offre et à titre d'avance sur honoraires pour le titulaire, qui recevront chacune une indemnité de 35 000 €HT maximum (non révisable et non actualisable).
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les fonds propres de l'EPT à la section investissement du budget de la collectivité prévue à cet effet sur les exercices considérés.
- **Dit** que les crédits versés en contrepartie par l'Etat et la ville de Dugny à l'EPT seront imputés en recettes d'investissement sur le budget de la collectivité prévu à cet effet sur les exercices considérés.

9 – EAU ET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales tels que présentés en annexes.
- **Informe** que le dossier de zonages, une fois approuvé par le conseil de territoire, sera mis à disposition du public au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse suivante 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte, aux heures d'ouverture au public. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse suivante <https://www.paristerresdenvol.fr>.
- **Informe** que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la direction de l'eau et de l'assainissement à l'adresse suivante : 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte et seront diffusés sur le site internet suivant : <https://www.paristerresdenvol.fr>.
- **Précise** que les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront annexés aux PLU des 8 communes du territoire puis au PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Précise** que les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales deviendront exécutoires dès leur réception par le Préfet du département de Seine-Saint-Denis et après accomplissement des formalités de publicité.

10 – RESSOURCES HUMAINES

10.1 – COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS N°100, 116 ET 168 CONCERNANT LE REGIME INDEMNITAIRE ET LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI – FILIERE ANIMATION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** de l'évolution du régime indemnitaire et du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de l'EPT afin d'y intégrer les agents des cadres d'emploi des animateurs,
Bénéficiaires : agents à temps complet (temps plein ou partiel) et temps non complet
 - Titulaires
 - Stagiaires
 - Contractuels de droit public et de droit privéCadres d'emploi concernés :
 - Administrateurs
 - Attachés
 - Rédacteurs
 - Adjoints administratifs
 - Agents sociaux
 - Ingénieurs en chef
 - Ingénieurs
 - Techniciens
 - Agents de maîtrise
 - Adjoints techniques
 - **Animateurs**

MISE EN PLACE DE L'IFSE POUR LA FILIERE ANIMATION POUR LES CADRES D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX

Périodicité de versement : l'IFSE est versé mensuellement

Réexamen de l'IFSE :

Le montant fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle et :

- En cas de changement de fonction ou d'emploi
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours
- Au moins tous les 4 ans, en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Montant de l'IFSE : il est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent

Les montants maximums annuels de référence sont indexés sur ceux applicables à la fonction publique d'Etat.

Le présent régime indemnitaire est exclusif de toute autre indemnité liée aux grades, métiers, fonctions, responsabilités ou à la manière de servir.

Il se substitue notamment à :

- L'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)
- L'IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures)
- L'IAT (indemnité d'administration et de technicité)
- La prime de rendement
- L'indemnité de fonctions et de résultats
- La PSR (prime de service et rendement)
- L'ISS (indemnité spécifique de service)

...

Il est cumulable avec :

- les indemnités pour travaux supplémentaires
- les astreintes
- la NBI
- la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- les avantages collectivement acquis (art 111 conservé en cas de transfert)

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

L'IFSE repose :

- D'une part sur la détermination de **critères professionnels** liés aux fonctions
- D'autre part sur la prise en compte de l'**expérience professionnelle** acquise par l'agent

1/ CRITERES PROFESSIONNELS (article 2 décret 2014-513)

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions à l'aide de 3 critères :

- Encadrement, coordination, pilotage et conception (prise en compte des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou de conduite de projets)
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (valorisation de l'acquisition et de la mobilisation de compétences plus ou moins complexes dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent).
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (contraintes particulières liées au poste : exposition physique, responsabilité prononcée, lieu d'affectation ou aire géographique d'exercice des fonctions).

2/ PRISE EN COMPTE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Connaissance acquise par la pratique (élargissement des compétences, approfondissement des savoirs, consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste)
- Doit être distinguée de l'ancienneté et de la valorisation de l'engagement et de la manière de servir
- Il s'agit d'un critère individuel, qui ne doit pas servir à placer l'agent dans un groupe supérieur de fonctions

Il est proposé de retenir les éléments suivants par cadre d'emploi :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Administrateurs

GROUPES	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Direction de l'EPT	49 980 €
Groupe 2	Direction adjointe de l'EPT	46 920 €
Groupe 3	Responsable d'une direction	42 330 €

- Attachés

GROUPES	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Direction d'une structure	36 210 €
Groupe 2	Direction adjointe	32 130 €
Groupe 3	Responsable de service	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise, fonction de coordination	20 400 €

- Rédacteurs

GROUPES	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou pilotage, gestion d'un ou plusieurs services, chargé de mission	16 015 €
Groupe 3	Assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, gestionnaire de dossiers particuliers	14 650 €

Adjoint administratifs

GROUPES	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, RH, assistant de direction, sujétions, qualifications	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800 €

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Agents sociaux

GROUPES	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, RH, assistant de direction, sujétions, qualifications	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800 €

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieurs en chef

GROUPE	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Direction de l'EPT, direction adjointe de l'EPT, Responsable d'une direction	57 120 €

Ingénieurs

GROUPE	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Responsable d'une structure, direction adjointe, responsable de service, chargé de mission, expertise, fonction de coordination	36 210 €

Techniciens

GROUPE	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Responsable d'une structure, direction adjointe, responsable de service, chargé de mission, expertise, fonction de coordination	17 480 €

FILIERE ANIMATION

Animateurs

GROUPE	EMPLOI	Plafond annuel de l'IFSE
Groupe 1	Responsable d'une structure, direction adjointe, responsable de service, chargé de mission, expertise, fonction de coordination	17 480 €

La garantie accordée aux agents :

Conformément à l'article 6 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 « lors de la première application des dispositions du présent décret, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent ».

10.2 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIES DE SERVICES ENTRE LES VILLES SIGNATAIRES ET PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition des services ou parties de services, tel que présentée en annexe.
- **Autorise** le président à signer la convention ci-après annexée.

10.3 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIES DE SERVICES AU PROFIT DU SEAPFA PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition des services ou parties de services, telle que présentée en annexe.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer la convention annexée.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

10.4 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX MOYENS TECHNIQUES MIS A LA DISPOSITION DU SEAPFA PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place de ladite convention entre le SEAPFA et l'EPT Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à cette affaire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de Paris Terres d'Envol.

11 – FINANCES

11.1 – Décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2021

Le conseil de territoire à la majorité (67 voix pour, 1 contre : M. BELOUCHAT) :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de 6 495 000.00 €
 - Section de fonctionnement - 14 399.00 €
 - Section d'investissement 6 509 399.00 €

11.2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget assainissement pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de – 15 600.00 €
 - Section d'exploitation 0.00 €
 - Section d'investissement - 15 600.00 €

11.3 – LE COLISEE – CONVENTION DE FINANCEMENT DU COLISEE AVEC LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 5 abstentions : Ms BAILLON, BELOUCHAT, DRIEU, Mmes ROLAND IRIBERRY et YOUSOUF) :

- **Approuve** le principe de versement d'une subvention de la commune de Tremblay-en-France à l'EPT Paris Terres d'Envol pour la réalisation de l'équipement type Aréna « Le Colisée » sur le territoire communal.
- **Fixe** le montant de la subvention à 4 millions d'euros comme indiqué dans la convention d'objet et de financement annexée à la présente délibération.
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux budgets de l'exercice en cours et suivants de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol (BP 10018, 93601 Aulnay-sous-Bois cedex) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
- **Dit** que la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris – 93558 Montreuil cedex) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

11.4 – LE COLISEE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 7 abstentions : Ms BAILLON, BELOUCHAT, CHANTRELLE, DRIEU, Mmes MABCHOUR, ROLAND IRIBERRY, YOUSOUF) :

- **Approuver** la convention de financement du Colisée entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT.
- **Autoriser** le président à la signer ainsi que tout acte y afférent.

11.5 – LE COLISEE – CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP) POUR SA CONSTRUCTION

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 7 abstentions : Ms BAILLON, BELOUCHAT, CHANTRELLE, DRIEU, Mmes MABCHOUR, ROLAND IRIBERRY, YOUSOUF) :

- **Approuve** la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour la construction d'un équipement multifonctionnel (loisirs-sports-culture) de type Aréna dit « Le Colisée » sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France.
- **Crée** l'autorisation de programme « 2021-1 Construction du Colisée » au montant de 89 600 000 €.
- **Répartit** les crédits de paiements selon le calendrier suivant :
 - 2021 : 9 960 000 €
 - 2022 : 40 335 000 €
 - 2023 : 38 305 000 €
 - 2024 : 1 000 000 €

- Dît que les crédits de paiement non utilisés en année N sont reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.
- Dît que les dépenses seront financées à hauteur de 14,7 M€ par le FCTVA, 11 M€ par la MGP, 5,5 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement, 3 M€ par la région Île-de-France, 2 M€ par le Département, 4 M€ par la commune de Tremblay-en-France, et le solde par l'autofinancement et/ou l'emprunt.

11.6 – LE COLISEE – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE ET CONVENTION D'ASSOCIATION AU TITRE DES ARTICLES L.311-4 ET L.311-5 DU CODE DE L'URBANISME AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (52 voix pour, 16 abstentions : Ms BAILLON, BELOUCHAT, CARRE, CHANTRELLE, DRIEU, HAN, MEIGNEN, VAZ et Mmes BOUR, HERSEMEULE, LEFEVRE, LEMARCHAND, MABCHOUR, MEYER, ROLAND IRIBERRY, YOUSSEF) :

- **Approuver** la convention de participation au financement des équipements publics et la convention d'association à l'aménagement de la ZAC Sud Charles De Gaulle
- **Autoriser** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer les conventions annexées ainsi que tout acte y afférent.
- **Dît** que les crédits sont inscrits au Budget Principal de l'EPT Paris Terres d'Envol

12 – INFORMATION

DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

N°10 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS AUX SPORTS « ANDES » POUR L'ANNEE 2021

N°18 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 1 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY A VILLEPINTE POUR LE LOT N°10322, CADASTRE SECTION BM N°226, 228, 229

N°19 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 1 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY (LOT N° 10405) A VILLEPINTE, CADASTRE SECTION BM N°226, 228, 229

N°20 – PATRIMOINE – ACQUISITION PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI DE DEUX PARCELLES SITUÉES A TREMBLAY-EN-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DE MANDAT FONCIER SIGNÉE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT

N°21 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE POUR L'ANNEE 2021

N°22 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ALLIANCE VILLES EMPLOI POUR 2021

N°23 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 149 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY ET RUE DU PARC, CADASTRE SECTION BM N°226 ET N°228 A N°229, BM N°241 A N°243, PORTANT LE LOT N°1512 DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION DE L'IMMEUBLE

N°24 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 10-12 AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°910

DECISION N°25 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH POUR LA MISSION D'ELABORATION DU NOUVEAU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LES CHALANDS 1 A SEVRAN.

DECISION N°26 – HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH POUR LA MISSION D'ELABORATION DU NOUVEAU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE MARGUERITE A SEVRAN

N°27 – PATRIMOINE – OCCUPATION DE TERRAINS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, SISE 19 RUE GATEAU LAMBLIN A DRANCY

N°28 – ACTION SOCIALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES (TRA) ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR L'INTEGRATHLON 2021

N°29 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DANS LE CADRE DE L'INTEGRATHLON 2021

N°30 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 11 RUE MONTESQUIEU A DRANCY CADASTRE SECTION BE N°4

N°31 – CULTURE – DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL AU QUARTIER DU BAILLET A DRANCY

N°33 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 39-41 RUE SADI CARNOT A DRANCY CADASTRE SECTION AD N°11

N°34 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS 14 ET 23 DU BIEN SIS 62 AVENUE MARCEAU A DRANCY CADASTRE SECTION AL N°8

N°35 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 39 AVENUE MARCEAU ET 6 RUE LOUIS BLEROT A DRANCY CADASTRE SECTION AL N°181 ET AL N°238

N°36 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS 103, 104 ET 416 DU BIEN SIS 46 AVENUE HENRI BARBUSSE A DRANCY CADASTRE SECTION BN N°2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Le secrétaire de séance
Fatima BELMOUDEN

Le président
Bruno BESCHIZZA

Certifié affiché du 08 JUIL. 2021 au
Bruno BESCHIZZA